

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 15 août 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 15 août 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 15 août 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 15 août 2011</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Financement des règlements d'emprunt numéros 291 et 295 6.3 Autorisation de signature pour le financement des règlements d'emprunt numéros 291 et 295 6.4 Création du comité famille-aînés 6.5 Paiement de la contribution pour MADA au CLD de l'Érable 6.6 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec 6.7 Résolution de la Municipalité de Ste-Agathe 7 <i>SANTE ET MIEUX-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Entente avec la SHQ et l'OMH de Lyster pour la gestion du programme PSL 7.2 Demande d'appui au projet «Les Jardins de Bellerive» 8 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Demande de la CDEL 8.2 Adoption du second projet de règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C 9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Installation d'un système de contrôle d'accès pour le Gymlyst 9.2 Achat de cendriers extérieurs pour le Centre des loisirs 10 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 11 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec 11.2 Congrès de la FQM 11.3 Demande d'appui aux Chevaliers de Colomb 12 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 13 <i>LEVEE DE LA SEANCE</i>
Ouverture de la séance	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>
197-08-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



198-08-2011
Inversion de l'ordre du jour

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

199-08-2011
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10234 à 10299	136 873.05 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	41 504.14 \$
Grand total des paiements	178 377.19 \$

ADOPTÉE

200-08-2011
Financement des règlements d'emprunt numéros 291 et 295

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière pour son emprunt du 22 août 2011 au montant de 341 600 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 291 et 295, au prix de 100, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 900 \$	3.16 %	22 août 2012
18 400 \$	3.16 %	22 août 2013
19 000 \$	3.16 %	22 août 2014
19 900 \$	3.16 %	22 août 2015
266 400 \$	3.16 %	22 août 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

201-08-2011
Autorisation de signature pour le financement des règlements d'emprunt numéros 291 et 295

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lyster souhaite emprunter par billet un montant total de 341 600 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
291	102 600 \$
295	239 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 341 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 291 et 295 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 22 août 2011 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	17 900 \$
2013.	18 400 \$
2014.	19 000 \$
2015.	19 900 \$
2016.	20 300 \$ (à payer en 2016)
2016.	246 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Lyster émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 août 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 291 et 295, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

202-08-2011
Création du
comité famille-
aînés

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'élaborer une Politique familiale municipale (PFM) et une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM et de la démarche MADA ;

ATTENDU QUE le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

ATTENDU QUE la mise en place est fondamentale au cheminement de la PFM et de la démarche MADA ;

ATTENDU QUE la PFM et la démarche MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster procède à la création d'un Comité famille-aînés sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal désigne le responsable des questions familiales (RQF) pour assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales et relatives aux aînés, pour assurer la présidence du Comité famille-aînés et pour assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale ;

QUE les membres du Comité sont les suivants :

Représentants du conseil municipal : Monsieur Christian Marcoux et Monsieur Loïc Lance
Représentantes des aînés : Mesdames Pierrette Tremblay et Marjolaine Labonté
Représentante familiale : Madame Nancy Bédard

QUE le Comité aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM et de la démarche MADA en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population, en recommandant des projets porteurs des préoccupations «famille» et «aînés», et en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la PFM et de la démarche MADA ;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité, et en priorisant les éléments du plan d'action ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et MADA ;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM et la démarche MADA ;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe «penser et agir famille» ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés afin d'obtenir une aide financière et technique pour réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et se doter d'un plan d'action répondant adéquatement aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré au regroupement de certaines municipalités de la MRC de l'Érable pour procéder à l'embauche d'une ressource pour aider les municipalités participantes à réaliser la démarche MADA et pour effectuer la mise en œuvre de la politique familiale, le tout par le biais du CLD de l'Érable ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 4 000\$ au CLD de l'Érable pour la contribution de l'année 2011.

203-08-2011
Paiement de la contribution pour MADA au CLD de l'Érable

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>204-08-2011 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2012 pour la somme de 361.41\$ incluant les taxes. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>Résolution de la Municipalité de Ste-Agathe</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice générale dépose une résolution datée du 2 août 2011 provenant de la Municipalité de Ste-Agathe demandant à la municipalité de ne pas remettre à un privé, un chemin qui sert de virée pour les services de déneigement et de ramassage des ordures, et qui se situe au coin de la route Fournier et du rang 11 de Ste-Agathe. Puisque la municipalité n'a pas d'information quant au titre de propriété de ce chemin, le conseil demande à la directrice générale de prendre des informations auprès de l'aviseur légal de la municipalité au sujet des démarches à entreprendre.</p>
<p>205-08-2011 Entente avec la SHQ et l'OMH de Lyster pour la gestion du programme PSL</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Municipalité de Lyster (municipalité) désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements dans le bâtiment de la Corporation des aînés de Lyster, pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;</p> <p>ATTENDU QUE la SHQ et la municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant un logement dans le bâtiment de la Corporation des aînés de Lyster ;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité désire autoriser l'Office municipal d'habitation de Lyster (OMH) à gérer le programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée, par la résolution 029-02-2011 datée du 7 février 2011, à défrayer dix pourcent (10%) du coût du supplément au loyer.</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>QUE le conseil municipal confie à l'OMH de Lyster la responsabilité de gérer en son nom toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui seront allouées dans le cadre du programme de Supplément au loyer ;</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Sylvain Labrecque, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, à signer l'entente à intervenir avec la SHQ et l'OMH de Lyster pour la gestion du programme de Supplément au loyer.</p>
<p>206-08-2011 Demande d'appui au projet «Les Jardins de Bellerive»</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p> <p>QUE le conseil municipal appuie le projet «Les Jardins de Bellerive» présenté par l'OMH de Lyster dans le cadre du programme «Nouveaux horizons pour les aînés».</p> <p>QUE la municipalité s'engage à assumer le coût d'achat des fleurs pour les bacs, et ce, à chaque année, tant que ceux-ci seront utilisés.</p>
	<p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



207-08-2011

Demande de la CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

208-08-2011

Adoption du second projet de règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement intitulé «Règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C».

ADOPTÉE

209-08-2011

Installation d'un système de contrôle d'accès pour le Gymlyst

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un système électronique sur la porte d'entrée du Gymlyst afin que celui-ci soit accessible sur une plus grande plage horaire. La somme d'environ 4 000\$ requise pour l'achat et l'installation sera puisée au poste Entretien et réparation – Édifice St-Louis (02 59000 522). A cet effet, un transfert budgétaire de 4 000\$ est autorisé à partir du poste Salaire - Gymlyst (02 70195 141).

ADOPTÉE

210-08-2011

Achat de cendriers extérieurs pour le Centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois cendriers extérieurs pour le Centre des loisirs.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Période de questions</p>	<p>Les frais d'achat de 85.68\$ plus taxes chacun seront puisés au poste Améliorations locatives - CCR (02 70120 528).</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>211-08-2011 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec au profit d'organismes oeuvrant dans la région et qui se tiendra le 26 août 2011. La somme de 320\$ pour le quatuor sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>212-08-2011 Congrès de la FQM</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve la participation de Messieurs Sylvain Labrecque et Christian Marcoux au Congrès 2011 de la FQM qui se tiendra les 29 et 30 septembre, et le 1^{er} octobre 2011. Le coût de l'inscription au montant de 575\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), les frais de repas et d'hébergement au poste Relations extérieurs élus (02 11000 493), et les frais de déplacement au poste (02 11000 310).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>213-08-2011 Demande d'appui aux Chevaliers de Colomb</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal appuie le projet présenté par les Chevaliers de Colomb dans le cadre du programme «Nouveaux horizons pour les aînés» pour la rénovation intérieure du bâtiment et l'achat d'équipements.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>214-08-2011 Adoption du procès verbal séance tenante</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>215-08-2011 Levée de la séance</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 15^e jour d'août 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière